

## **CHARTRE des FOURNISSEURS<sup>1</sup>**

### **Du Groupe<sup>2</sup> et des réseaux partenaires Transdev**

Particulièrement sensible à la préservation de l'environnement et à la contribution au développement économique et social, Transdev Group et ses filiales (« Groupe Transdev ») ont entrepris unedémarche volontariste de responsabilité sociétale et environnementale, affirmée par l'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies.

Cette démarche porte notamment sur les achats, qui représentent une composante importante des activités. Elle ne pourra se faire qu'en partenariat avec les fournisseurs en créant une dynamique, véritable levier économique et commercial.

En adhérant à la présente Charte, les fournisseurs s'engagent à respecter et à mettre en œuvre les principes décrits dans le code d'éthique du Groupe Transdev (annexe), notamment ceux détaillés ci- après, et à s'assurer que leurs propres fournisseurs et sous-traitants les respectent et les mettent en œuvre, dans le respect des dispositions légales applicables. Naturellement passionnés par leur métier, les fournisseurs s'engagent sur les trois autres valeurs du Groupe Transdev : engagés, performants et partenaires.

#### **Engagés sur :**

##### **La conformité**

Le Groupe Transdev attend de ses fournisseurs, qu'ils prennent connaissance et respectent les lois et réglementations internationales, nationales et locales qui leurs sont applicables en fonction de leurs activités et du pays dans lequel ils les exercent, dont notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationales du Travail (OIT).

##### **L'environnement**

Les fournisseurs s'efforcent d'atteindre les meilleurs standards en matière de protection de l'environnement en mettant en place et/ou en développant dans la mesure du possible des politiques contribuant à la protection de la nature, la préservation des ressources naturelles ainsi que la limitation de production de déchets et de substances toxiques.

En matière de respect de l'environnement les fournisseurs s'engagent à :

- ✓ réduire les consommations d'énergies et de ressources primaires ;
- ✓ réduire les rejets dans l'eau, l'air et le sol ;
- ✓ limiter et valoriser les déchets générés aux différentes étapes de fabrication et de commercialisation des produits ou services ;
- ✓ prendre en compte le cycle de vie du produit et son élimination en fin de vie ;
- ✓ préserver la biodiversité ;
- ✓ veiller à avoir une consommation durable.

##### **La santé et la sécurité**

Les fournisseurs s'engagent à ce que leurs activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de leur personnel, de leurs sous-traitants, des intervenants liés à l'opération, des populations avoisinantes, et des utilisateurs de leurs produits et services. Ils s'engagent à prendre toutes

<sup>1</sup> Cette charte s'applique à tout entité morale ou physique à laquelle le Groupe Transdev ou une de ses filiales achète un bien ou une prestation (physique, intellectuelle, de service ou de conseil), et ce, qu'elle qu'en soit la nature (matérielle, immatérielle, financière, ...).

<sup>2</sup> Ensemble des filiales directes et indirectes

les mesures qui s'imposent en vue de garantir à leur personnel un environnement de travail sûr et sain pour limiter, voire éliminer tout risque lié aux dangers spécifiques de leurs activités.

## Performants en :

### Maîtrise de l'activité

Le Groupe Transdev et les fournisseurs s'associent dans une démarche commune pour identifier les points critiques de la chaîne d'approvisionnement au regard des principes soutenus, définir les actions concrètes de progrès nécessaires et en assurer le suivi, avec une attention particulière portée à la santé et à la sécurité des salariés.

### Développement de l'humain

Les fournisseurs considèrent le développement individuel et collectif des personnes impliquées dans leur activité comme un enjeu majeur. A ce titre, ils s'engagent à :

- n'employer que des personnes ayant atteint l'âge minimal légal et **ne pas recourir au travail des enfants**.
- **ne pas recourir au travail forcé ou obligatoire**. Le travail forcé ou obligatoire étant défini par la convention C29 de l'OIT comme « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré ».
- **éliminer tout recours au travail illégal** tel que défini par les règles des pays dans lesquels ils interviennent.
- **éliminer toute forme de discrimination** en matière d'accès à l'emploi ; en particulier ne pas exercer de distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité des chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession.
- respecter les dispositions légales applicables en matière de **durée maximale du travail**.
- respecter les dispositions légales applicables en matière de **saire minimum** et à verser régulièrement leurs salaires aux employés.
- reconnaître le droit de négociation collective et **encourager le dialogue social** ainsi que la liberté d'association en accord avec les dispositions légales applicables.
- veiller à l'employabilité de leurs salariés par la **mise à disposition des formations appropriées** en prenant en compte les populations sensibles.

Les fournisseurs s'accordent à être particulièrement vigilants à mettre en œuvre cette Charte dans les pays non signataires des conventions de l'OIT où ils seraient amenés à travailler directement ou indirectement (Un devoir de vigilance s'applique sur l'ensemble de la chaîne de production).

## Partenaires, grâce :

### A l'intégrité

Les entités du Groupe Transdev et ses fournisseurs s'efforcent d'utiliser dès que possible le TCO (Total Cost of Ownership : coûts total de possession, qui intègre le coût d'achat, le coût d'usage et l'éventuel coût de retrait du service), permettant une approche plus précise et complète de la valeur acquise et une meilleure vision des compromis à faire, que ce soit dans le domaine technique (valeur d'usage), sur les processus (supply chain management) ou lors de la négociation des conditions tarifaires favorisant ainsi un meilleur équilibre dans les relations économiques.

Les fournisseurs s'engagent sur la viabilité économique de leurs offres et sur la transparence financière vis-à-vis de leurs clients et de leurs sous-traitants, avec lesquels ils entretiendront des relations équilibrées.

### **Au refus des conflits d'intérêts**

Les fournisseurs évitent, identifient et divulguent les situations où il existe un conflit d'intérêt réel ou potentiel dans les transactions commerciales.

Les fournisseurs s'interdisent de proposer ou d'offrir à tout collaborateur du Groupe Transdev tout cadeau, acte de complaisance, faveur ou tout autre avantage, pécuniaire ou autre, direct ou indirect, pour lui ou ses proches, susceptible, d'influencer ou d'entraver l'intégrité, l'indépendance de jugement et l'objectivité dudit collaborateur.

Il est très fortement déconseillé aux fournisseurs d'offrir des cadeaux ou des avantages de quelque forme. En cas de maintien d'une telle pratique elle doit être exceptionnelle, modeste et d'une durée limitée.

### **Lutte contre la fraude et la corruption**

Les fournisseurs s'engagent aux côtés de Transdev à lutter contre tout type de fraude et de corruption sur l'ensemble de leur chaîne de production et plus particulièrement envers Transdev, ses collaborateurs et ses représentants. Ils se conforment aux législations de lutte contre la corruption et dotent leur organisation de procédures de prévention de la corruption, du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

### **A la connaissance des tiers**

Par leur inscription dans le système d'information Achats du Groupe Transdev, les fournisseurs s'engagent à communiquer l'état actuel de leurs actions en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale, et à réactualiser ses données.

Avant et après l'entrée en relation d'affaires, Transdev peut réaliser une évaluation complète de ses fournisseurs afin de s'assurer de leur conformité à nos méthodes de travail et nos principes éthiques.

Les fournisseurs acceptent d'être évalués dans le cadre des campagnes d'évaluation RSE menées par le groupe Transdev et s'engagent à mettre à sa disposition les informations, ressources et moyens qui pourront être nécessaires. Dans un souci d'amélioration continue, les fournisseurs s'engagent à prendre en compte les recommandations du Groupe Transdev faisant suite aux évaluations, et à mettre en œuvre les actions correctives adéquates.

Date :

Fournisseur :

Nom, prénom :

Signature :

### **Question :**

***Pour tout renseignement sur les engagements éthiques de Transdev, contactez-nous sur [ethics@transdev.com](mailto:ethics@transdev.com)***

**Annexe : Code d’Ethique Groupe Transdev****Passionnés**

Valeurs	Mot clef	Principes Ethiques
	nos clients	Dans l'intérêt de nos clients autorités locales, nous plaçons le voyageur au centre de notre attention. Nous traitons notamment avec application les réclamations.
	l'intérêt général	Prenant en compte les avis de l'ensemble des parties prenantes nous cherchons à accroître la qualité de vie des populations que nous servons.
	la qualité	Professionnels de la mobilité, nous faisons de la qualité de service un impératif constant.
	l'exemplarité	Managers ou collaborateurs, nous devons être exemplaire dans l'application de nos valeurs et principes éthiques.
	le succès de notre groupe	Nous sommes unis au service du Groupe; notre énergie collective est la clef de son succès.

**Engagés**

Valeurs	Mot clef	Principes Ethiques
	la santé et la sécurité	La santé et la sécurité des personnes impliquées dans nos activités : collaborateurs, voyageurs, ou autres tiers (piétons, visiteurs...) sont nos premières missions opérationnelles.
	les accords	Nous sommes fondamentalement attachés au respect de nos engagements professionnels et contractuels.
	la conformité	La stricte conformité avec les réglementations en vigueur dans chaque pays, ainsi qu'avec nos procédures internes même lorsqu'elles sont plus contraignantes, est une exigence de chaque instant.
	la diversité	Nous refusons toute discrimination, notamment vis-à-vis des collaborateurs ou des voyageurs. Nous encourageons la liberté tolérante d'expression et d'association. C'est par le respect mutuel, l'ouverture d'esprit et la diversité que nous créons de la richesse.
	l'environnement	Pour améliorer l'environnement, nous développons les déplacements collectifs ou par mode doux, et cherchons systématiquement à réduire la consommation de ressources non renouvelables ainsi que les émissions générées par nos activités.

## Performants

Valeurs	Mot clef	Principes Ethiques
	développement de l'humain	Notre activité reposant avant tout sur l'intervention humaine, le développement individuel et collectif est un enjeu majeur. Nous refusons toute forme de harcèlement, toute forme de travail forcé et le travail des enfants.
	exploitation de nos réseaux	Notre expertise métier est au cœur de la performance de nos contrats et de la qualité de notre service. Nous la maintenons, la développons et la mettons au service de nos clients.
	protection des actifs	Nos actifs et nos ressources (matérielles, financières, image, ...) sont précieux. Bien les gérer, bien les protéger est une responsabilité quotidienne.
	amélioration continue	Dans une démarche d'amélioration continue, nous analysons succès et échecs, et identifions les innovations utiles en suscitant les idées grâce au partage de bonnes pratiques.
	maîtrise de l'activité	Gestion des risques, contrôle interne et audit interne sont déployés dans l'ensemble du Groupe pour sécuriser l'atteinte de nos objectifs ainsi que le respect de nos règles et de nos processus.
	gestion de l'information	Maîtriser l'information est vital. Nous diffusons efficacement l'information nécessaire, tandis que nous veillons à sa protection lorsqu'elle est confidentielle ou sensible.

## Partenaires

Valeurs	Mot clef	Principes Ethiques
	l'intégrité	Partenaire de confiance et concurrent rigoureux, notre intégrité est à la base de nos relations avec nos interlocuteurs. Aucun cadeau ou avantage, pouvant affecter notre objectivité ou le laisser croire, n'est acceptable. Lorsque nous exerçons un mandat à titre professionnel, nous ne percevons pas de jetons de présence.
	le refus des conflits d'intérêts	Refusant toute forme de conflit d'intérêt, nous identifions et traitons les situations dans lesquelles notre indépendance de jugement et de décision pourrait être affectée.
	la lutte contre la fraude et de la corruption	Nous luttons énergiquement contre toute forme de fraude et de corruption, qu'elle soit active (clients, prospects, administration ...) ou passive (fournisseurs, sous-traitants, concurrents ...).
	la connaissance des tiers	Nous veillons à la fiabilité des entités avec lesquelles nous travaillons, en matière d'Aptitude à faire, de Conformité, de santé Financière et Ethique (ACFE).
	notre implication	Nous prenons soin de ne pas compromettre nos actions professionnelles par d'autres activités, contraires aux intérêts du Groupe.